



INSTITUT SOUS-REGIONAL MULTISECTORIEL DE
TECHNOLOGIE APPLIQUEE, DE PLANIFICATION ET
D'EVALUATION DE PROJETS (ISTA)

BP 3910 Libreville – République Gabonaise
Internet : www.ista-cemac.org
E-mail : direction@ista-cemac.org



NOTE D'INFORMATION

Le Directeur Général de l'ISTA porte à la connaissance des étudiants que les soutenances des mémoires de fin formation et la rentrée, au titre de l'année académique 2025-2026, se feront selon le calendrier suivant :

- 15-16 janvier 2026 : soutenances des mémoires des étudiants de Master niveau 2. La date limite de dépôt des mémoires en six (6) exemplaires est fixée au 9 janvier 2026 ;
- 19 janvier 2026 : rentrée académique des étudiants de Licence niveau 1.
- 2 février 2026 : rentrée académique des étudiants de Master niveau 1 ;

Les étudiants non boursiers de l'ISTA ou de l'ANBG doivent se conformer à l'article 23 de la résolution N° 340/14/CA-ISTA du Conseil d'Administration de l'ISTA du 14 octobre 2014 qui détermine l'échéancier de paiement des frais de scolarité ainsi qu'il suit :

- 35% à l'inscription ;
- 35% quatre mois après le début de la formation ;
- 30% à la fin de la phase théorique de formation.

Le non respect de l'échéancier de paiement entraîne l'exclusion de l'étudiant des cours. Les étudiants qui sont pris en charge par l'ANBG ou tout autre organisme doivent fournir leurs attestations de bourse. L'ISTA recommande vivement à chaque étudiant de se doter d'un ordinateur portable avant le démarrage des cours.

La délivrance des attestations de réussite ou des diplômes aux étudiants finalistes non boursiers de l'ISTA ou de l'ANBG est conditionnée par le paiement intégral des frais de scolarité.

Fait à Libreville, le **16 DEC. 2025**

Le Directeur Général,

Evariste EVANE

